

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPORST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-018-10680/21/CM

■ Créations, définitions, ajustements et modifications d'emplois dans le cadre des besoins des services

8925

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la Collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions métropolitaines, il est proposé de créer, de modifier, d'ajuster et de définir l'ensemble des postes mentionnés ci-après étant précisé que les modifications, ajustements et définitions d'emplois à temps complet, ne donnent pas lieu à la création d'emplois budgétaires.

Nbr de postes	Créés	Modifiés	Supprimés
Permanents	0	26	0
Non-permanents	3	0	0

Cependant, il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements se feront en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;
- Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (pris pour l'application de l'article 32 I de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 : Modification et ajustements d'emplois permanents à temps complet

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, sont approuvées les modifications, ajustements et définitions d'emplois à temps complet, ne donnant pas lieu à la création d'emplois budgétaires.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements se feront en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

Pour le Territoire Marseille Provence

Pour la Direction générale des services du Territoire

Un emploi de conseiller technique (poste N° 33180) à la Direction générale des services, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : assurer le pilotage des dossiers et les montages complexes auprès du Directeur Général des Services du Conseil de Territoire, informer et apporter des conseils en interne, coordonner les ressources, accompagner les projets structurants et transversaux communs et spécifiques au Conseil de Territoire,

Profil : Titulaire d'un Bac +5, formation supérieure en droit public, management public, expérience significative en pilotage de projets et de dossiers complexes.

Pour le Pôle Eau et Assainissement

Un emploi de conducteur de travaux, (poste N°29224), à la Direction de l'eau et de l'assainissement, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : rédiger les programmes d'études et les dossiers de consultation des ingénieries. Conduire des études et valider les dossiers de consultation de travaux. En analyser les offres. Rédiger des documents, courriers administratifs.

Profil : Niveau Bac+2 dans le domaine des Travaux publics ou techniques.

Un emploi de conducteur de travaux, (poste N°29532), à la Direction de l'eau et de l'assainissement, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : assurer sur les ouvrages de stockage, de transfert et de traitement des eaux usées et eau potable, la conduite et la maîtrise d'œuvre d'opérations de réhabilitations ou travaux neufs. Contrôler la bonne exécution des travaux confiés aux prestataires. Assurer le suivi administratif, technique et financier des travaux.

Profil : Niveau Bac +2 en travaux publics ou domaine technique.

Un emploi de responsable de division travaux périphérie, (poste N°29242), à la Direction de l'eau et de l'assainissement, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description : Animer, piloter et contrôler l'activité de la division en charge des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux usées. Manager une équipe dédiée et assurer la gestion administrative, technique et financière des marchés de travaux.

Profil : Niveau BAC +5 dans le domaine technique.

Un emploi de conseiller juridique marchés publics, (poste N°29464), à la Direction ressources et domaine public, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : gérer financièrement et administrativement les marchés publics et apporter conseil auprès des différents services de la direction. Assurer une veille juridique. Le conseiller peut être

amené à assurer l'intérim du chef de service en son absence.
Profil : Niveau Bac+4 dans le domaine juridique/marchés publics.

Pour le Pôle Propreté, cadre de vie, valorisation des déchets

Un emploi de conducteur poids lourd, (poste N°25376), à la Direction Propreté et cadre de vie, inscrit à la nomenclature en référence au grade d'adjoint technique principal territorial.

Description : Assurer la collecte des ordures ménagères en équipage avec des agents de collecte. Transporter les déchets produits par les ménages. Assurer la propreté de l'espace public dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, du code de la route et dans un souci de qualité du service rendu.

Profil : expérience en conduite de PL (PERMIS PL + FIMO)

Pour le Pôle Valorisation et développement urbain

Un emploi de Maître de port adjoint (poste N°27740), à la direction environnement et ports de plaisance, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Description : seconder le Maître de port dans ses attributions. Mettre en œuvre les orientations définies sur les thématiques de la mer, du littoral et des ports. Conseiller et apporter son aide en matière d'exploitation, d'aménagement et de développement des infrastructures portuaires. Gérer l'activité de la capitainerie : planning, suivi RH et élaboration budgétaire. Faire respecter la réglementation applicable sur l'espace portuaire. Préparer les conseils portuaires et représenter la Direction aux conseils portuaires et toute autre réunion. S'assurer du bon déroulement des manifestations.

Profil : Formation technique et/ou administrative.

Un emploi de chargé de développement (poste N°19502), à la direction politique de la ville, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat de Ville et sa déclinaison territoriale, le projet de territoire, portant sur des thématiques urbaines, sociales et économiques en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels et les conseils citoyens. Le travail s'effectue à l'échelle d'un ou de plusieurs bassins de vie.

Profil : Formation supérieure (Licence/Master en développement territorial, politique de la ville), connaissances solides des dispositifs d'aide et d'intervention sociale, de l'évolution réglementaire et législative, et les métiers relevant du domaine d'activité.

Un emploi de chargé d'études urbaniste de projet (poste N°33181) à la Direction de la planification et de l'urbanisme, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : contribuer à l'ensemble des procédures (PLUi) et études pilotées par la Direction. Assurer, notamment, le pilotage et/ou le suivi des études transversales et l'élaboration des projets urbains menés à la demande des directions métropolitaines ou des communes. Assurer un rôle de conseil auprès des communes.

Profil : Diplôme d'études supérieures (Architecture ou Urbanisme) avec une expertise en projets urbains.

Un emploi de chargé d'études urbaniste polyvalent (poste N°33182) à la Direction de la planification et de l'urbanisme, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : contribuer au pilotage des procédures (modifications, déclaration de projet...) et études nécessaires aux évolutions du PLUi. Piloter également la mise en application du RLPI Marseille Provence et d'éventuelles procédures d'évolution du Règlement de Publicité Intercommunal. Assurer un rôle de Conseil auprès des communes.

Profil : Diplôme d'études supérieures, avec des connaissances approfondies en urbanisme et procédures afférentes, et du Règlement de Publicité Intercommunal.

Un emploi de chargé d'études urbaniste juriste (poste N°33183) à la Direction de la planification et de l'urbanisme, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Description : participer au pilotage de l'ensemble des procédures et travaux liés au PLUI et au RLPI. Apporter expertise et appui juridique pour l'ensemble des missions et travaux assurés par la Direction. Conseiller les communes. Contribuer aux études thématiques et sectorielles menées par la Direction en tant que de besoin.

Profil : Diplôme d'études supérieures, avec une expertise approfondie en droit de l'urbanisme et des connaissances solides en projet urbain.

Pour le Pôle Voirie, espace public, circulation

Un emploi de chargé d'études exploitation trafic routier, (poste N°30110), à la Direction Gestion des équipements de trafic, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : réaliser les études techniques dans le domaine de l'espace public et, plus particulièrement dans la conception des carrefours à feux tricolores sur l'ensemble du Territoire Marseille Provence, zones urbaines sensibles comprises. Assurer la tenue des postes d'exploitation du Poste Central de Régulation du trafic routier.

Profil : Bac à Bac +2 spécialité électrotechnique, expérience de deux ans appréciée

Pour le Territoire du Pays d'Aix

Pour le Pôle Culture et Sport

Deux emplois de maître-nageur-sauveteur (postes N°14221 et 14225) à la Direction équipements aquatiques, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Description : dans le cadre de la mise en œuvre de la politique aquatique du territoire du Pays d'Aix, l'agent est notamment chargé de l'enseignement de la natation au sein de l'établissement et de la sécurité de baigneurs.

Profil : Diplôme BEESAN et/ou BP JEPS AAN requis, assorti d'une formation obligatoire de PSE 1 et du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de maître-nageur sauveteur ainsi que l'attestation de formation continue annuelle de 6 heures.

Un emploi de chef d'établissement piscine d'été à TRETTS (poste N°31699) à la Direction équipements aquatiques, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Description : le chef d'établissement est notamment chargé de la gestion et du fonctionnement général de l'établissement, de l'organisation et la planification des agents placés sous son autorité, du respect de la programmation, la gestion de la sécurité de son établissement, de l'hygiène, la sûreté et la pédagogie de votre établissement.

Profil : Diplôme BEESAN et/ou BP JEPS AAN requis, assorti d'une formation obligatoire de PSE 1 et du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de maître-nageur sauveteur ainsi que l'attestation de formation continue annuelle de 6 heures.

Un emploi de chef d'équipe (poste N°31795) à la Direction équipements aquatiques, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Description : dans le cadre du fonctionnement général de l'établissement, le chef d'équipe est notamment chargé des aspects d'hygiène, sécurité et de petites maintenances de la ou des piscines d'une zone géographique et de l'encadrement des agents d'entretien de la ou les piscines dont il dépend.

Profil : permis B requis et habilitation électrique.

Pour le Pôle Développement économique, emploi et innovation

Un emploi de professeur de cuisine (poste N°25910) à la Direction du Centre de formation des apprentis, inscrit à la nomenclature en référence à la catégorie A technique (cadre d'emplois

inexistant). Description : dans le cadre des formations dispensées par le CFA, le professeur enseigne la technologie, l'organisation et la production de cuisine traditionnelle aux apprentis et stagiaires, assure le suivi des jeunes en entreprise et accompagne leur insertion professionnelle.
Profil : Diplôme requis de cuisine supérieur de 2 ans aux diplômes enseignés, assorti d'une expérience professionnelle avérée.

Pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour la Direction générale des services du Territoire

Un emploi de conseiller technique (poste N°33178) à la Direction générale des services, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : assurer le pilotage des dossiers et les montages complexes auprès du Directeur Général des Services du Conseil de Territoire, informer et apporter des conseils en interne, coordonner les ressources, accompagner les projets structurants et transversaux communs et spécifiques au Conseil de Territoire,

Profil : Titulaire d'un Bac +5, formation supérieure en droit public, management public, expérience significative en pilotage de projets et de dossiers complexes.

Pour la Direction générale adjointe Développement urbain et stratégie territoriale

Un emploi de conseiller technique (poste N°19552) à la Direction générale adjointe (DGA), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : seconder l'équipe DGA dans l'ensemble des missions fonctionnelles et stratégiques des politiques publiques relevant de son périmètre. Participer à la coordination et mener tout dossier ou missions spécifiques confiés par le DGA en lien avec les élus référents.

Profil : Master en développement des politiques publiques et/ou administration publique.

Un emploi de chef de service habitat logement (poste N°31092) à la Direction habitat et politique de la ville, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Description : encadrer, organiser, gérer et animer le service habitat logement composé de trois divisions. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et du logement et notamment le PLH. Construire et suivre les documents stratégiques de planification et de production de logements sur le parc public et le parc privé. Piloter des dispositifs en faveur du maintien et/ou du développement de logement public et privé. Animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat.

Profil : Diplôme d'études supérieures (licence/master). Expérience dans le secteur de l'habitat, dans la mise en œuvre de dispositifs opérationnels consacrés à l'habitat, tant privés (Opah, POPAC, ...) que publics.

Un emploi de chargé de gestion technique, (poste N°27332), à la Direction de la maîtrise d'ouvrage et ingénierie des bâtiments, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : assurer la gestion de la sureté des sites métropolitains sur l'ensemble des 6 territoires. Gérer les demandes ponctuelles de gardiennage. Participer à l'élaboration des pièces techniques des marchés dans le domaine de la sureté. Suivre la maintenance des installations d'alarme avec le prestataire en collaboration avec la division maintenance. Apporter l'expertise au service pour les nouvelles installations d'alarme et vidéosurveillance.

Profil : Formation technique des métiers des bâtiments.

Un emploi de chef de mission appui aux services, (poste N°26555), à la Direction du foncier et du patrimoine, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : piloter l'observation et la veille immobilière et foncière des territoires de Salon, Istres et Martigues. Assurer un rôle d'interface avec les DGA de territoires de Salon, et celles des communes concernées. Mettre en œuvre des procédures foncières et patrimoniales adaptées. Coordonner la réponse aux divers besoins fonciers et patrimoniaux en mode projet.

Profil : Bac+3/5 en urbanisme/politiques publiques d'aménagement/développement territorial

Un emploi de chargé d'études affaires foncières, (poste N°26195), à la Direction du foncier et du patrimoine, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : mettre en œuvre et suivre des procédures de cessions foncières complexes, et d'acquisitions foncières amiables et forcées. Assurer le traitement des mises en demeure d'acquiescer.

Piloter les procédures de délégation du droit de préemption et du droit de priorité. Assurer le suivi des conventions avec l'EPF sur le Bassin. Participer aux études et opérations d'aménagement et de développement urbain du Territoire. Mettre en œuvre les transferts de propriété liés aux transferts de compétence.

Profil : Formation supérieure en Droit public, immobilier, aménagement.

Un emploi de technicien réhabilitation du parc ancien, (poste N°32671), à la Direction opérationnelle de l'habitat, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : intervenir sur la partie du suivi des avis du permis de louer. Relancer les propriétaires, faire les contre-visites, alerter si les logements ou les immeubles ne sont pas mis aux normes. Assurer l'accueil physique, téléphonique. Renseigner sur les dispositifs d'aide en vigueur et leurs modalités d'application. Venir en appui des propriétaires occupants ou bailleurs pour le montage des dossiers de demandes de subventions. Orienter vers l'interlocuteur compétent pour les assister dans les différentes phases de leur projet. Mettre en lien hors diffus avec les équipes opérationnelles d'opération de réhabilitation.

Profil : BTS/BAC de formation administrative et/ou technique.

Pour la Direction générale adjointe (DGA) Finances et budget

Un emploi de chef de service gestion des emprunts précédemment intitulé chef de service dette modifié, (poste N°18963), à la Direction recettes et ingénierie financière, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Seul l'intitulé de cet emploi a changé à la suite de la réorganisation de la DGA Finances et budget, validée lors du comité technique du 4 juin 2019. Les fonctions telles que décrites dans la délibération n° FAG 055-2713/17/CM du 19/10/2017 restent inchangées.

Pour la Direction générale adjointe Mobilité, déplacements, transports, espace public et voirie

Un emploi de directeur adjoint renouvellement du métro de Marseille, (poste N°21230), à la Direction renouvellement du métro de Marseille, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs et attachés territoriaux.

Description : assurer le pilotage administratif, juridique et financier du projet de renouvellement des rames et systèmes d'exploitation du métro de Marseille. Assurer le pilotage de la rédaction des marchés, l'exécution contractuelle et le suivi financier de l'ensemble des marchés et conventions relatifs au projet. Assister le directeur dans la réalisation des missions de la direction. Assister le directeur dans l'ensemble de ses missions.

Profil : diplôme ou expérience significative dans le domaine des projets complexes de transports urbain lourd pour le cadre d'emplois des ingénieurs. Diplôme d'études supérieures ou expérience significative dans le développement des infrastructures de transports pour le cadre d'emplois des attachés.

Article 2 : Créations d'emplois non permanents

- **Recours au recrutement dans le cadre d'accroissements temporaires d'activité**

En raison de l'accroissement de l'activité de certains services, sont approuvées les créations d'emplois non permanents à temps complet ci-dessous dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53. Ces emplois ne peuvent être exercés que 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des emplois et au régime indemnitaire y afférent, en tenant compte des éléments suivants :

- Fonctions exercées ;
- Qualification requise pour leur exercice ;
- Qualification détenue par l'agent ;
- Son expérience professionnelle.

Pour le Territoire Marseille Provence

Pour le Pôle valorisation et développement urbain

Trois emplois d'agent portuaire au service des capitaineries de la Direction Environnement et ports de plaisance, inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Description : accueillir et informer les usagers. Facturer et encaisser les usagers. Faire respecter la réglementation applicable sur l'espace portuaire. Contrôle de l'occupation du plan d'eau. Contrôle et entretien des installations portuaires

Profil : Technique - Permis mer côtier / permis B.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL